

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 153

présenté par
M. Mathiasin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 20, substituer à la référence :

« au A »

la référence :

« 1° du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.